

**HABITAT**

# Vous êtes locataire ou propriétaire-bailleur ? Participez à notre enquête annuelle sur les loyers !

Publié le 01 mars 2024



## Grande enquête de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) (<https://www.adil73.org/>)

### Participez à une enquête flash de quelques minutes seulement

Locataire ou propriétaire d'un logement loué sur le territoire de Grand Lac, laissez-nous vos coordonnées pour être recontacté(e) par téléphone au mois de juin et répondre à une courte enquête (anonyme et confidentielle) sur le logement loué (montant du loyer, nombre de pièces, surface...).

**L'objectif de cette enquête est d'étudier les niveaux de loyers pratiqués chaque année dans les logements du parc privé de l'agglomération de Grand Lac.**

Les logements concernés :

- > les maisons et appartements situés dans l'une des 28 communes de la Communauté d'Agglomération Grand Lac,
- > loués vides à titre de résidence principale,
- > avec un bail signé (logement occupé),

<https://grand-lac.fr/information/actualites/vous-etes-locataire-ou-propretaire-bailleur-participez-a-notre-enquete-annuelle-sur-les-loyers-24833?>

- > gérés en direct par le propriétaire (pas par une agence),
- > ne sont pas concernés : les logements sociaux, les locations saisonnières et aux curistes.

Si vous êtes d'accord pour participer, il suffit de nous laisser vos coordonnées avant le 30/04/2024. Vous serez recontacté(e) par téléphone en juin 2024 pour l'enquête.

## Comment participer ?

Deux possibilités pour nous transmettre vos coordonnées :

- > en ligne via ce formulaire (<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf6y-0eg16IsW-Cdu56AUBmGFr3h1nBFUdsoRnRQHRGpj1QQ/viewform?pli=1>)
- > en nous appelant au : 04 79 69 90 20

**Merci pour votre participation !**



**GRAND LAC  
COMMUNAUTÉ D'AGGL  
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.